

FEUILLETON ILLUSTRÉ

PARAISANT LE JEUDI

\$1.00 PAR ANNÉE.

MORNEAU & CIE., ÉDITEURS

2 CENTS LE NUMÉRO

LES MEURTRIERS DE L'HÉRITIÈRE.

QUATRIÈME PARTIE—LA NUIT DE NOCES

XXIV.

Or, M. Dillier de la Tour, croyant l'écraser par cette révé-

lation, l'avait mis en face de la jeune femme, et lui avait montré la lettre désespérée, la lettre folle, qu'il écrivait à sa mère pour lui annoncer qu'il allait se brûler la cervelle.

Il lui avait aussi remis sous les yeux les paroles prononcées par lui, quand madame Dauray l'avait retrouvé vivant, paroles enregistrées, on se le rappelle, par le secrétaire du commissaire de police.

Il lui avait également lu la lettre d'Andrée à Jeanne, cette lettre où l'imprudences racontait son entrevue avec le docteur et disait qu'il était capable d'un malheur, etc. "

Tout cela chargeait Robert, évidemment. Mais tout cela simplifiait sa situation aussi et lui permettait de dire la vérité, sans réticence, ce qui est toujours un avantage et une force.

Or, Robert, enthousiasmé, réconforté par l'attitude si fière et si franche de Jeanne, se sentait enfin aimé d'elle autant qu'il l'aimait lui

même, puis, dans cette conviction, dans cette certitude, dans ce bonheur immense, la résolution de se défendre jusqu'au bout, et l'énergie, ainsi que la netteté d'esprit nécessaires à cette tâche hérissée de difficultés.

— En effet, répondit-il au juge, je reconnais tous les faits

que vous m'exposez. Je n'ai aucune raison pour en nier ou en dissimuler un seul. Il est vrai que j'aime mademoiselle Jeanne d'Éparre, ou madame la comtesse de Noiville, ainsi qu'il vous plaira de l'appeler, d'une passion folle, insensée.

" Il est vrai que cet amour fait partie de ma vie, et que le désespoir de perdre cette adorable femme; de la savoir livrée aux caresses d'un autre, de son mari, pouvait me conduire, me conduisait à l'acte le plus coupable.

" Cet acte coupable, c'était de me tuer, ayant ma mère, sachant que ma mort la tuerait, la pauvre et sainte femme ! Mais votre accusation est démentie par les faits mêmes que vous arguez contre moi !

" Comment, vous prétendez que je m'étais entendu avec Jeanne pour la faire consentir à ce mariage; qu'il était convenu, entre nous, que je tuerais son mari, une fois l'union légale accomplie, afin d'épouser la veuve, devenue deux fois riche, par l'entrée en possession de son héritage personnel et par la fortune de son mari, et vous avez sous les yeux toutes les preuves que ce mariage me rendait fou de douleur, me poussait au suicide !

" Que dit la lettre de

mademoiselle de Beaumont ? Que ma douleur fait peine à voir que je suis si malheureux qu'elle ne peut résister à la pitié, que cela lui inspire; que je suis capable de tout, si ce mariage s'accomplit ! Ce n'est donc pas moi qui le conseillais, ce mariage odieux, et qui me condamnais à mourir, car je n'y aurais pas sur-



— Une petite course, mon brave, lui dit Désiré.